

sera la destruction de toute société religieuse, de toute religieuse positive ? Au fond, cette proposition 15ième n'est que le plus pur protestantisme, ou plutôt le rationalisme, sous une forme adoucie.

En réalité l'homme n'a le droit d'embrasser et de professer que la seule vraie religion établie par le Christ. Le catholique croit, même sans être obligé de se démontrer la vérité de sa religion, et sa foi est souverainement raisonnable. Le protestant et l'infidèle sont obligés de devenir catholiques. Leur raison, bien employée, les *aidera* dans les recherches qu'il faut faire avant d'arriver au seuil de l'Église. Mais il serait pélagien celui qui dirait que la raison suffit. La foi est un don surnaturel, et la grâce divine est nécessaire pour entrer dans la seule religion qui puisse être agréable à Dieu, parce que seule elle est vraie.

Mais s'il faut affirmer hautement, contre l'indifférentisme et le Latitudinarisme, qu'il n'y a qu'une seule religion et qu'il y a pour tout homme une obligation stricte d'en faire partie, que doit-on penser de ces innombrables multitudes qui sont "hors de l'Église" ?

2o. La réponse est donnée par le quatrième concile de Latran : *Una est fidelium Universalis Ecclesia, extrà quam nullus omnino salvatur.* "Il n'y a qu'une seule Église Universelle ; hors de laquelle nul n'est sauvé." Pie IX ne faisait donc que sauvegarder l'antique doctrine lorsqu'il condamnait la 16ième proposition du Syllabus, ainsi conçue : "les hommes, quelle que soit la religion qu'ils pratiquent, peu-

vent y trouver la voie du salut et y acquérir la vie éternelle." Et la 17ième : On doit à tout le moins bien augurer du salut éternel de tous ceux-là mêmes qui ne sont aucunement dans la véritable Église du Christ".

Quelle raison pourrait-on alléguer pour soutenir que les sectateurs d'une religion fausse sont dans une voie qui puisse les conduire au salut ? Les *latitudinaires* en alléguent plusieurs : nous ne citons ici que celle-ci, la 18ième proposition condamnée dans le Syllabus :

"Le protestantisme n'est autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, et on peut s'y rendre agréable à Dieu tout aussi bien que dans l'Église catholique".

Au contraire, le Protestantisme n'est pas autre chose que la négation de la religion du Christ. Dernièrement encore, un protestant définissait ainsi l'essence de sa religion : "bien loin de dire que ce soit le dogme qui fait le chrétien, nous dirons... "que c'est chaque chrétien qui fera son dogme, qui formera ses croyances d'après l'état de son esprit et de son cœur, de ses lumières et de ses sentiments". (Bost. le protestantisme libéral) Voilà le Protestantisme ; bien loin d'être une des formes du christianisme il lui est diamétralement opposé. *Celui qui croira et qui aura été baptisé, sera sauvé*, a dit notre Seigneur. Or, le protestant, *comme tel*, ne peut pas faire un acte de foi, puisque le sentiment privé, son ipse dixit, est la base de sa religion.

à continuer.

BAZAR ! BAZAR ! BAZAR !

Le 8 & 9 Février.

## De omni re

Du français municipal. Un maire de France publiait, en 1870, l'arrêté suivant :

" Art. 1er. Vu que les pomes de ter dans ce peis comme dans la France la Olande et les autres.

" Art. 2. Attendu que la miser est grande et que ladite maladie des pomes de ter est un grand maleur, vu que le blé est cher et le sarazin pas grené.

Art. 3. Considérant qu'il fot vivre sans mangé, vu que les habitan non ni l'un ni l'autre et qu'il fot voir.

" Art. 4. Considérant que dans l'intérêt de tout le monde j'en ai nourri mais cochon pendant tout une semaine et que j'en ai mangé moi-même pour eseier et que nous n'avons pas été incommodés.

" Art. 5 Considérant que la génice de M. B... est morte sans remède, attendu que la dite n'avait pas mangé de pomes de ter gaté vu que je man suis assuré.

" Art. 6. Vu que l'académie de Lyon l'a dit dans le journal que le maire ri çoi, vu aussi que le pharmacien set nourri de boullion de pomes de ter gatés et qu'il na de mal au queur qune fois.

Art. 7. Attendu tout cela que les pomes de ter ne sont pas malsain, ordonnons à tous les habitants, vache, boeuf, cheveau et cochons de la présente commune de mangé des pomes de ter gates car sa ne nui pas.

Art. 8. Ordonnons que les dites pomes de ter soit triés, mise au four pour les séché et pas en tas dans les caves.

" Fait en mairie le 15 octobre 1870"

\* \* \*

PROTE MUSICIEN — Dans le dernier numéro de notre journal, un de nos protes, musicien-né, nous fait offrir nos *symphonies* aux Messieurs du Collège de Terrebonne, au lieu de sympathies.

Sont-ils distraits, ces musiciens !

\* \* \*

AQUEDUC — Nous sommes heureux de constater que la compagnie de l'aqueduc est toute entière composée de capitalistes de St. Hyacinthe. Le pouvoir d'eau, occupé par Mr. A. Chagnon, a été loué à la compagnie qui va y placer son réservoir.

Succès à l'entreprise.